

Appel au don du sang à Éauze

Jeudi 10 septembre de 11 heures à 17 h 30



Appel au don du sang à Éauze

L'Établissement français du sang (EFS) fait savoir que les réserves de sang ont beaucoup baissé, car ces périodes de confinement et de vacances inhabituelles ont incité moins de donneurs à offrir leur sang. Il est donc fait un appel pressant aux bonnes volontés.

L'Amicale élusate pour le don du sang, dont la présidente est Chantal La Rosa, invite donc les habitants d'Éauze et des villages environnants à donner leur sang jeudi 10 septembre **de 11 heures à 17 h 30** à la salle Belle-Marie (noter que c'est un changement de salle).

Forte d'une douzaine de bénévoles (1), l'Amicale élusate pour le don du sang organise chaque année, avec l'EFS, cinq collectes de sang depuis 2016.

4 étapes pour donner son sang

accueil : réponse à un questionnaire puis entretien avec un médecin pour déterminer l'aptitude au don du donneur volontaire,

prélèvement de 400 à 500 cc de sang (durée 7 à 10 min),

pause d'une vingtaine de minutes avec collation, qu'il est recommandé de prendre (**l'Amicale servira une collation gourmande préparée par les adhérents**).

Sachant que les mesures de précaution anti covid-19 sont respectées à la lettre.

Pratique (d'après l'EFS)

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à l'entretien pré-don, peut donner son sang. Après 60 ans, le premier don est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS.

Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois. Entre deux dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

Enfin, si certaines mesures sont définitives, il faut savoir que 80 % des ajournements au don sont temporaires. Le candidat au don peut donc se présenter à nouveau après avoir respecté le délai d'ajournement.

Incompatibilités

Les incompatibilités sont de nature très diverse. Par exemple, les incompatibilités temporaires vont d'un récent voyage à l'étranger, à une anémie, en passant par de la fièvre. Les incompatibilités permanentes peuvent être liées à des maladies. Dans tous les cas, l'EFS avertit directement chaque personne confidentiellement s'il y a incompatibilité. Voir le site de l'EFS (https://dondesang.efs.sante.fr/qui-peut-donner-les-contre-indications/tout-savoir-sur-les-contre-indications#:~:text=En pratique,-En pratique,un médecin de l'EFS)).

(1) L'association souhaite accueillir encore d'autres bénévoles.

N.B. - La photo a été communiquée par l'Amicale élusate pour le don du sang.